

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 158****RAPPORTEUR : Maud BRUNIER****OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
AVEC LA CAF PRESTATION DE SERVICE UNIQUE MULTI-ACCUEIL 2019-2021**

Il est rappelé au conseil municipal notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui se traduit par le versement de la **prestation de service unique (PSU) pour le multi-accueil « la Ferme à Julien »**.

La branche Famille poursuit une ambition volontariste en faveur de l'**accès réel de tous les jeunes enfants** aux modes d'accueil ; ainsi, pour verser la PSU, la CNAF exige que la tarification des familles soit dépendante de leurs ressources.

Compte-tenu de la non évolution du barème depuis 2002, de l'évolution des prestations rendues, des prix et des salaires, la CNAF a décidé de revoir le barème des tarifs.

Les évolutions suivantes ont été adoptées :

- l'augmentation annuelle de 0,8 % du taux de participation familiale entre 2019 et 2022 ;
- la majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 6 000€ en 2022 ;
- l'alignement du barème micro crèche sur celui de l'accueil collectif.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de signer un **avenant à la convention d'objectifs et de financement** (qui régit le versement de la « prestation de service unique » pour notre Multi accueil « la ferme à Julien ») avec la CAF .

VU la circulaire de la CNAF n° 2019-005 rappelant les principes et mécanismes généraux du barème national des participations familiales ainsi que les nouveaux taux de participation familiale à retenir à compter du 1er septembre 2019 ;

VU l'avenant à la convention d'objectifs et de financement prestation de service unique multi-accueil 2019-2021 proposé par la CAF ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement qui régit le versement de la « prestation de service unique » pour notre Multi accueil « la ferme à Julien » avec la CAF ;
- charge Mme la Maire de sa signature et de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

